

Projet de rééquipement de l'installation photovoltaïque de Villefranche-sur-Cher (41)



Pièce 3

Justification du dépôt de la demande de déclaration ICPE

Dossier de demande d'autorisations au titre du permis de construire :

- Pièce 1 : Dossier architectural de Villefranche-sur-Cher
- Pièce 2A : Étude d'impacts sur l'Environnement
- Pièce 2B : Résumé non Technique (RNT) de l'Étude d'Impacts sur l'Environnement
- **Pièce 3 : Justification du dépôt de la demande de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**



PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Batteries de stockage sur la commune principale de l'AIOT lieu-dit la Genetière 41200 VILLEFRANCHE SUR CHER.

La référence de votre dossier est A-3-T483TTJE et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/06/2023 à 10h59 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **51831044600068**

Raison sociale **PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

40 RUE LA BOETIE

75008 PARIS 08

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Chargé de projet**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Batteries de stockage**

Description des activités :

La présente installation porte sur la réalisation d'une centrale de stockage d'énergie à base de batteries lithium-ion pour le rééquipement de l'installation photovoltaïque de Villefranche-sur-Cher située sur la commune de Villefranche-sur-Cher, dans le département du Loir-et-Cher (41) dont les caractéristiques principales sont les suivantes : Nombre de containers 40 pieds : 2 containers Superficie totale d'un containers : 13,3 m x 2,5 m soit environ 33,25 m² ; hauteur 3,0 m Capacité installée par container : 5MWh Capacité installée totale : 10 MWh 1 Local Technique : superficie 13,3 m x 2,5 m soit environ 33,25 m² ; hauteur 3,0 m 1 Poste de Livraison (PDL) : superficie 6,0 m x 2,5 m soit environ 15 m²; hauteur 3,0 m 2 Poste de transformation et onduleurs : superficie 6,06 m x 6,06 m soit environ 36,72 m² ; hauteur 3,0 m 1 Citerne incendie de 120 m³ 1 Bassin de confinement des eaux incendies de 120 m³

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

lieu-dit la Genetière

41200 VILLEFRANCHE SUR CHER

X : 604121

Y : 6688535

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2925-2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 10000 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'exploitation n'engendre pas de production de déchets

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Dans le cadre de la protection de risque incendie, les préconisations du SDIS seront respectées. L'installation sera équipée d'une citerne incendie d'au moins 120 m3, à destination de l'alimentation du système de refroidissement par aspersion et d'extinction des conteneurs.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Chaque conteneur, quant à eux, disposeront de capteurs de détection de fumées, de capteurs de température, de système d'extinction automatique contre le risque de feu électrique à base de gaz inerte, de système de refroidissement et d'extinction des modules par aspersion d'eau. Dans le cadre du traitement des eaux incendies à la suite d'un sinistre, chaque conteneur disposera d'un siphon d'évacuation des eaux d'extinction afin de les diriger vers un bassin de confinement qui récoltera et isolera les effluents en cas de sinistre. Cet effluent une fois confiné, sera récolté par une entreprise et envoyée en filière dédiée pour son traitement.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

VF1_Plan_situation.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

VF1_Plan_ensemble.pdf